

Décision n° 2019-0895
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques et des postes
en date du 13 juin 2019
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de l’opérateur Chmurtz à
l’opérateur Phibee telecom

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 14-0987 en date du 10 décembre 2014 attestant du dépôt par l’opérateur Chmurtz d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 19-0496 en date du 11 juin 2019 attestant du dépôt par l’opérateur Phibee telecom d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Chmurtz reçu le 12 juin 2019, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Phibee telecom reçu le 12 juin 2019, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 20 juin 2019, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 20 juin 2021, de l'opérateur Chmurtz (Siren : 482 922 812) à l'opérateur Phibee telecom (Siren : 537 507 022) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 43	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 43	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 53	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 43	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 53	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 63	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 43	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 63	2015-0049	20/01/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 14	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	01 74 90	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	02 22 54	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	03 67 24	2011-1139	06/10/2011
Numéros géographiques	03 68 46	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	04 27 04	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	04 88 36	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	04 89 84	2015-0049	20/01/2015
Numéros géographiques	05 33 00	2015-0049	20/01/2015
Numéros non géographiques	09 70 57	2011-1145	06/10/2011
Numéros non géographiques	09 75 14	2015-0049	20/01/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et non	01 01 03	2011-1143	06/10/2011

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
géographiques			
Préfixes de routage des numéros géographiques et non géographiques	04 01 61	2015-0049	20/01/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et non géographiques	04 01 64	2015-0049	20/01/2015
Préfixes de routage des numéros géographiques et non géographiques	09 00 27	2011-1144	06/10/2011
Préfixes de routage des numéros géographiques et non géographiques	09 00 44	2015-0049	20/01/2015
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 40 14	2015-0049	20/01/2015
Préfixe RIO fixe	FY	2015-0347	26/03/2015

Article 2. L'opérateur Phibee telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Article 4. Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Phibee telecom adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

Article 5. Le directeur Internet, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Phibee telecom et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales